

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « GRAND JEU NOËL BESCHERELLE »

Article 1 - Durée

Ce jeu concours débutera le 01/12/2016 pour se clore le 30/12/2016 à minuit.

Il se passera en 3 phases :

- Phase 1 du 01/12/2016 au 09/12/2016 sur le thème des expressions françaises
- Phase 2 du 10/12/2016 au 20/12/2016 sur le thème des mots rares
- Phase 3 du 21/12/2016 au 30/12/2016 sur le thème de l'histoire

Article 2 - Participation

Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat.

Il est ouvert à toute personne physique résidant en France, à l'exception du personnel de la société éditions Hatier, ainsi que des membres de leur famille et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou à la gestion du concours.

Le participant est autorisé à jouer une seule fois lors de chacune de ces 3 phases. Pour les mineurs, la participation au concours est effectuée sous le contrôle des parents ou des représentants légaux.

Article 3 - Modalités d'inscription et de participation

Ce concours est annoncé :

- sur le site Bescherelle via l'URL : www.bescherelle.com à compter du 01/12/2016
- via une newsletter envoyée aux opt-in de la newsletter Bescherelle le 03/12/2016
- sur la page Facebook Bescherelle à compter du 03/12/2016

Pour participer au jeu concours, il suffit que le participant :

- se connecte sur le site Internet Bescherelle via l'URL : www.bescherelle.com sélectionne la rubrique « Actualités – Grand Jeu Noël Bescherelle » ; ou sélectionne l'application « Grand jeu de Noël » sur la page Facebook Bescherelle
- réponde aux trois questions posées à choix multiples correspondant à la phase du moment où il joue ;
- enregistre ses coordonnées (prénom, adresse mail, centres d'intérêts, s'il a ou non des enfants scolarisés, date de naissance des enfants scolarisés, inscription infos Hatier et partenaires)
- valide l'ensemble.

Ces formulaires interactifs devront être validés et expédiés via le site www.bescherelle.com :

- le 09/12/2016 à minuit dernier délai pour la phase 1, date limite pour l'enregistrement des réponses.
- le 20/12/2016 à minuit dernier délai pour la phase 2, date limite pour l'enregistrement des réponses.
- le 30/12/2016 à minuit dernier délai pour la phase 3, date limite pour l'enregistrement des réponses.

Article 4 - Modalités de désignation des gagnants

Il sera désigné 10 gagnants par phase parmi les participants ayant donné les 3 bonnes réponses au quizz, soit 30 gagnants au total. Les gagnants seront tirés au sort par voie numérique à la fin de chaque phase. Un gagnant peut être tiré au sort plusieurs fois s'il a participé à plusieurs phases du jeu.

Article 5 - Dotations

Les 30 gagnants se verront attribuer en cadeau :

Pour les 10 gagnants de la Phase 1 :

10 exemplaires du jeu Bescherelle « A l'Origine des Expressions françaises » d'une valeur unitaire de 15.95€ TTC

Pour les 10 gagnants de la Phase 2 :

10 exemplaires du titre Bescherelle « Dico des mots pour briller en société » d'une valeur unitaire de 17.95€ TTC

Pour les 10 gagnants de la Phase 3 :

Gagnants 1 à 5 : 5 exemplaires du titre Bescherelle « Chronologie de l'histoire de France » d'une valeur unitaire de 15.50€ TTC

Gagnants 6 à 10 : 5 exemplaires du titre Bescherelle Ma première histoire de France d'une valeur unitaire de 14.95€ TTC

La valeur commerciale totale des 30 lots est de 491.25 € TTC.

La valeur indiquée des lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Article 6 - Acceptation du règlement

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est accessible dans son intégralité à l'URL suivante :

<http://www.editions-hatier.fr/contenu/reglement-cadre-jeux-concours-organises-par-les-editions-hatier>